

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE
MINISTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
PRÉFET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/776 du 18/8/1982
MINISTRE - GÉNÉRAL - PP./22021/

Ministère de l'Intérieur et nomination de Madame Elisabeth, dans le cadre de la hiérarchie de la Santé Publique.

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CHEF DU GOUVERNEMENT

(X) I S S :

D.B.

D.C.F.

- /u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 2087/PP du 27.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 65/44 du 12-2-1945 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22-11-1963 fixant le statut des cadres de l'Administration des Services de Santé ;
- /u le décret n° 62/13/PP du 9-5-1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 2/195/PP du 5-7-1962 fixant la classification des cadres de l'Administration des Services de Santé ;
- /u le décret n° 62/197/PP du 5-7-1962 fixant les catégories et les grades des cadres orléans par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 62/198/PP du 5.7.1962 relatif à la condition et à l'avancement des Fonctionnaires des Services de Santé ;
- /u le décret n° 63/81/PP-PP du 26.3.1963 fixant les conditions de recrutement des stagiaires des Services de Santé, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- /u le décret n° 63/51/PP du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reclassifications de carrière et promotions ;
- /u le décret n° 74/47 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/PP du 5.7.1962 fixant les conclusions de l'indemnité des fonctionnaires ;
- /u le décret n° 79/154 du 1.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- /u le décret n° 66/644 du 26.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- /u le rectificatif n° 61/116 du 26.1.1981 au décret n° 66/644 du 26.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- /u le décret n° 31/67 du 26.1.1981 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;
- /u la lettre n° 0001/7002/PP-PP du 18 Décembre 1981, du Directeur Général de la Santé Publique, transmettant le dossier de candidature concernant l'intéressée ;

3 3 0 2 1 1 1 : .../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du Décret n° 45/44 du 12 Février 1965 susvisé, M^{me} MATHIEU Lucie ELIE-BOU, née le 9 Juillet 1956 à Loubetsi, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université Maron NGOUAN, est à ce jour, dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie 1, des Services Médicaux (Secteur Public) et porte le grade de Médecin de 4^{ème} (fonction de 1^{ère} classe) 1110.-

ARTICLE 2.- L'Intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'Intéressée, sera annexé, publié au JORNC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 18 Août 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales

Pierre-Jean BAKEMBA-SOUMU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBE-NZEMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-SOMU.-

Le Ministre des Finances

Itihé Ouedjumba LEROUNDECU.-

AMPLIATIONS :

JORNC.....1
EGTF/DEF.....3
DEF/DST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
M.S.A.S.....2
EGST.....2
DOSSIER.....3
INTERESSEE.....1
SGCM/BC.....2